

UEL et Adem font le job

Les entreprises du pays ont embauché 1 700 chômeurs en 2015, soit une hausse des recrutements de 16 %.

Les chiffres ont été fournis, hier, par le ministre de l'Emploi, Nicolas Schmit, à la demande du député Marc Spautz. Ce dernier s'est en effet interrogé sur les effets de l'accord conclu le 14 janvier 2015, entre l'UEL et le gouvernement, établissant un renforcement de la collaboration entre les entreprises et l'Adem pour garantir une action concertée de lutte contre le chômage.

Dans sa réponse, le ministre indique que, «d'après les chiffres de l'Adem, les entreprises ont embauché, au cours de l'année 2015, quelque 1 700 demandeurs d'emploi additionnels, portant le nombre total de recrutements à 12 778, ce qui correspond à une augmentation de 16 % par rapport à 2014».

Cela dit, le ministre souligne que «l'Adem ne peut malheureusement pas fournir pour le moment des informations vérifiées quant aux types de contrats proposés aux deman-

deurs d'emploi» et que «les contrats de mission inférieurs à quatre mois (dans le secteur du travail intérimaire) ne sont pas pris en compte, puisque les demandeurs d'emploi qui en bénéficient restent inscrits à l'Adem.

L'horeca en tête

En ce qui concerne les secteurs qui ont le plus embauché par le biais de l'Adem, le ministre cite principalement l'hébergement et la restauration (12,2 %), les activités de service administratif et de soutien (11,1 %), le commerce (9,2 %), la construction (7,8 %), la santé humaine et l'action sociale (6,3 %), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (4,6 %), les activités financières et d'assurance (4 %), les transports (3,7 %), l'administration publique (3,3 %) et l'industrie manufacturière (3 %).